

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : A-A-30 1L 1L Fûts acier

Code du produit : 00000000050732068

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Vaporisation
Revêtements et produits connexes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF Coatings GmbH
Postfach 6123
48136 Münster
Deutschland

Adresse de contact:

BASF Schweiz AG
Klybeckstrasse 141
4057 Basel
Switzerland

Téléphone: +41 44 7819-382

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

adresse E-Mail: PS-BCSCHWEIZ@basf.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145
International emergency number:
+49 180 2273-112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226: Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique,	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Catégorie 3, Système nerveux central

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles - exposition répétée,
Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les
organes à la suite d'expositions répétées ou
d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et
de pénétration dans les voies respiratoires.

Danger à long terme (chronique) pour
le milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

: **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après
manipulation.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler
immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un
médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec,
une poudre chimique ou une mousse anti-
alcool pour l'extinction.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acétate de n-butyle

xylène

acétate d'isobutyle

éthylbenzène

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : polyoléfine
solvant organique

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493- 29-0004, 01- 2119485493-29- 0005	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 25 - < 50
xylène	1330-20-7 215-535-7	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4;	>= 20 - < 25

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732 068 Date de dernière parution: 10.05.2024
 Date de la première version publiée: 11.10.2023

	601-022-00-9	H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Reins, Foie, Système nerveux central) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	
acétate d'isobutyle	110-19-0	Flam. Liq. 2; H225	>= 15 - < 20

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	203-745-1 607-026-00-7	STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	
éthylbenzène	100-41-4 202-849-4 601-023-00-4	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 5
chlorobenzène	108-90-7 203-628-5 602-033-00-1	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315	>= 0,5 - < 1

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

		Eye Irrit. 2; H319	
		Aquatic Chronic 1; H410	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
En cas d'intoxication, appeler un centre antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement, en se munissant de l'emballage ou de l'étiquette du produit.
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître même plusieurs heures après; une surveillance médicale est donc nécessaire pendant au moins les 48 heures suivant l'accident.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
- Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
- En cas de contact avec la peau : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
- Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Consulter un ophtalmologue.
- Appeler immédiatement un médecin.
- Retirer les lentilles de contact si on peut le faire

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

facilement.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir car il y a danger d'aspiration.

Garder tranquille.

Si les troubles se prolongent, appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison.

Se rincer la bouche à l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11.

Risques : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

En cas d'aspiration (p.ex. lors du vomissement) danger d'oedème/ou de pneumonie.

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'antidote spécifique connu.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction
appropriés : Pulvérisateur d'eau
Poudre sèche
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction
inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Il se peut qu'un appareil respiratoire approprié soit nécessaire.

Information supplémentaire : En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs.
Garder à l'écart des sources d'inflammation.
Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

Pour le personnel non urgentiste:

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de
l'environnement

: Ne pas laisser le produit s'écouler de manière
incontrôlée dans l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts,
informer les autorités compétentes conformément aux
dispositions locales.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Assurer une ventilation adéquate.

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les zones d'application. Se reporter à la rubrique 8 pour en savoir

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

plus sur la protection personnelle. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque les opérateurs, pour pulvériser ou non, doivent travailler à l'intérieur de la cabine de pulvérisation, il est peu probable que la ventilation soit suffisante pour contrôler les particules et les vapeurs de solvant dans tous les cas. Dans de telles circonstances, ils doivent porter un respirateur à air comprimé pendant le processus de pulvérisation et ce jusqu'à ce que la concentration de particules et de vapeurs de solvant aie chuté sous le seuil d'exposition.

Le poste de travail devrait être équipé d'une douche de secours et d'une douchette à yeux.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Le produit peut se charger électrostatiquement: en cas de transvasement toujours relier les containers à la terre. N'utiliser que des tuyaux reliés à la terre. Le port de vêtements antistatiques y compris des chaussures est recommandé. Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène : Retirer les vêtements souillés et les jeter en prenant des précautions. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les : Eviter l'éclairage naturel direct. Fermer les conteneurs avec attention après ouverture et les stocker verticalement afin d'éviter des fuites. Défense de fumer.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732 068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

conditions de stockage Pas d'admission pour le personnel non autorisé. Stocker uniquement dans des conteneurs réservés à ce produit. Respecter les étiquettes de mise en garde. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : D'autres informations sont contenues dans la Notice Technique.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732 068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

		(Type d'exposition)		
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm 240 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE	150 ppm 720 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/ EU

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	Information supplémentaire: Indicatif			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
xylène	1330-20-7	VME	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		VLE	100 ppm 440 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non			

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles			
		TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
acétate d'isobutyle	110-19-0	VME	50 ppm 240 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la			

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732 068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	150 ppm 720 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	50 ppm 241 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
		STEL	150 ppm 723 mg/m3	2019/1831/ EU
	Information supplémentaire: Indicatif			
éthylbenzène	100-41-4	VME	50 ppm	CH SUVA

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732 068 Date de dernière parution: 10.05.2024
 Date de la première version publiée: 11.10.2023

			220 mg/m3	
	Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail			
		VLE	50 ppm 220 mg/m3	CH SUVA
	Information supplémentaire: Otoxicité et bruit, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., Institut national de sécurité et de santé au travail			
		TWA	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption			

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732 068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

			significative à travers la peau, Indicatif	
		STEL	200 ppm 884 mg/m ³	2000/39/EC
			Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif	
chlorobenzène	108-90-7	VME	10 ppm 46 mg/m ³	CH SUVA
			Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.	
		VLE	20 ppm 92 mg/m ³	CH SUVA
			Information supplémentaire: Institut national de sécurité et de santé au travail, Responsable Santé et Sécurité (Laboratoire de Médecine et d'Hygiène du Travail), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre	

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

	de lésions du fœtus.			
		STEL	15 ppm 70 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				
		TWA	5 ppm 23 mg/m ³	2006/15/EC
Information supplémentaire: Indicatif				

Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
xylène	1330-20-7	Acides méthyhippuriques: 2 g/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
éthylbenzène	100-41-4	acide	fin de	CH BAT

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

		mandélique + acide phénylglyoxyliqu e: 600 mg/g créatinine (Urine)	l'exposition, de la période de travail	
chlorobenzène	108-90-7	4-chlorocatéchol total: 120 µmol/mmol créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		4-chlorocatéchol total: 150 mg/g créatinine (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Nécessaire en cas de risque de contact avec les yeux.

Protection des mains

Remarques : Porter des gants de protection. N'importe quel gant de protection contre les produits chimiques certifié selon la norme EN ISO 374-1 convient : par ex. Gants en nitrile - épaisseur : 0,35 mm De plus amples informations sur le temps de pénétration sont disponibles sur demande au fabricant de gants. Les données sont basées sur l'information fournie par le fabricant de gants, le fabricant de matière première ou selon les particularités des composés du produit. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur. Les gants devraient être jetés et remplacés

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Protection préventive de la peau Matériaux adaptés pour le contact court terme (recommandé: minimum indice de protection 2, correspondant à une durée de perméation de > 30 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux également adaptés pour une exposition directe prolongée (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à une durée de perméation > 480 min d'après EN ISO 374-1): Matériaux adaptés pour la protection contre les projections (recommandé: minimum indice de protection 1, correspondant à une durée de perméation de > 10 min d'après EN ISO 374-1):

- Protection de la peau et du corps : vêtement de protection antistatique
- Le personnel devra porter des vêtements antistatiques, retardateurs de feu manufacturés en fibres naturelles et/ou en fibres synthétiques résistantes à la chaleur.
- Protection respiratoire : Appareils de protection respiratoires adéquats:
- Demi-masque avec filtre combiné de classe A1P2

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

Les fontaines pour irrigation oculaire et les douches d'urgence doivent être d'accès facile.

Si ce n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs sous les limites d'exposition en milieu de travail, utiliser des respirateurs certifiés adéquats.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : d'acétate

Point/ intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Limite d'explosivité,
inférieure / Limite
d'inflammabilité inférieure : > 35 g/m³

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Point d'éclair : 23 °C
Méthode: ISO 3679

Température d'auto-
inflammation : > 200 °C

Température de
décomposition : Aucune décomposition, si les prescriptions/indications
pour le stockage et la manipulation sont respectées.

pH : substance / du mélange est non-polaire / aprotique

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Viscosité, cinématique : 6,0 mm²/s (23 °C)

(40 °C)

non déterminé

Temps d'écoulement : < 30 s à 23 °C

Section transversale: 3 mm

Méthode: ISO 2431

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non déterminé

Coefficient de partage: n- : Non applicable aux mélanges.
octanol/eau

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Pression de vapeur :
non déterminé

Densité : 0,894 g/cm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : La substance / le produit est commercialisé(e) ou
utilisé(e) sous forme non solide ou sous forme de
granulé.

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Liquide et vapeurs inflammables.

Combustibilité soutenue : Maintient la combustibilité: oui

Substances auto-échauffantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme auto-échauffant.

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Taux d'évaporation : non déterminé

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Miscibilité avec l'eau : non miscible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Eviter l'éclairage naturel direct.
Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

cutanée

Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

acétate de n-butyle:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n- : Pow: 200 (25 °C)

octanol/eau

log Pow: 2,3 (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

xylène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,12 - 3,20 (25 °C)

octanol/eau

BPL: non

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Remarques: L'information donnée provient de travaux
qui font référence et de la littérature.

acétate d'isobutyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,3 (25 °C)
octanol/eau

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

éthylbenzène:

Coefficient de partage: n- : Pow: 4.170 (20 °C)
octanol/eau

log Pow: 3,6 (20 °C)

pH: 7,8

BPL: oui

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

chlorobenzène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,84 (25 °C)
octanol/eau

Remarques: L'information donnée provient de travaux
qui font référence et de la littérature.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun
ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable
et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-
accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de
composants considérés comme ayant des propriétés
perturbatrices du système endocrinien selon l'article

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Les prescriptions nationales et locales doivent être respectées.

Emballages contaminés : Les conteneurs qui ne sont pas correctement vidés doivent être éliminés conformément à la directive 2008/98/CE.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés
doivent être éliminés comme ayant été utilisés.

Code des déchets : 08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des
solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: UN 1263
ADR	: UN 1263
RID	: UN 1263
IMDG	: UN 1263
IATA	: UN 1263

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 00000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	:	PEINTURES
ADR	:	PEINTURES
RID	:	PEINTURES
IMDG	:	PEINTURES
IATA	:	PEINTURES

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADN	: 3	
ADR	: 3	
RID	: 3	
IMDG	: 3	

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

IATA : 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification
du danger : 30
Étiquettes : 3

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : F1
Numéro d'identification
du danger : 30
Étiquettes : 3

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version 2.0 Date de révision: 03.02.2025 Numéro de la FDS: 000000000050732068 Date de dernière parution: 10.05.2024
Date de la première version publiée: 11.10.2023

Code de restriction en tunnels : (D/E)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : F1

Numéro d'identification du danger : 30

Étiquettes : 3

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 3

EmS Code : F-E, S-E

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion) : 366

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

cargo)

Instruction d' emballage : Y344
(LQ)

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de : 355
conditionnement (avion
de ligne)

Instruction d' emballage : Y344
(LQ)

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable liquid

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Dangereux pour
l'environnement : non

ADR

Dangereux pour
l'environnement : non

RID

Dangereux pour
l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte:
Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

xylène: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

chlorobenzène: Annexe 2.1 et 2.2 Lessives, produits de nettoyage et désodorisants

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) : 20.000 kg

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de : Classe A

l'eau

Remarques: auto classification

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 89,09 %

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

Contenu en composés organiques volatils (COV): 89,09

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

%

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Informations sur la Directive DecoPaint (2004/42/CE):

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Sous-catégorie conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique
pas

Valeur limite pour la teneur max. en COV conformément à l'annexe IIB:

ne s'applique
pas

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation pour une utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté aux rubriques 7 et 8 de la FDS

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

- H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 : Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

- H335 : Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

- Acute Tox. : Toxicité aiguë
- Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
- Asp. Tox. : Danger par aspiration

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	:	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
2006/15/EC	:	Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
2019/1831/EU	:	Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle
CH BAT	:	Switzerland. Liste des VBT
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

2000/39/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2006/15/EC / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
2019/1831/EU / TWA	:	Valeurs limites - huit heures
2019/1831/EU / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations : Pour les systèmes multi-packs, se référer aux fiches de données de sécurité de chacun des composants
Réservé aux utilisateurs professionnels.

A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	000000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Classification du mélange:

Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
STOT SE 3	H335
STOT SE 3	H336
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 3	H412

Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Méthode de calcul

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) n°
1907/2006, tel que modifié par le
règlement de la Commission (UE)
2020/878



A-A-30 1L 1L Fûts acier

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 10.05.2024
2.0	03.02.2025	00000000050732 068	Date de la première version publiée: 11.10.2023

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR